

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-AC339

présenté par

Mme Pasquini, Mme Arrighi, M. Thierry, Mme Taillé-Polian, Mme Sebaihi, Mme Pochon, M. Taché, Mme Sas, Mme Regol, Mme Rousseau, M. Raux, M. Lucas, M. Peytavie, M. Bayou, Mme Laernoès, M. Julien-Laferrière, M. Iordanoff, M. Ben Cheikh, Mme Garin, Mme Chatelain, Mme Belluco et M. Fournier

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	10 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
Service public d'orientation pour la jeunesse <i>(ligne nouvelle)</i>	10 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	10 000 000	10 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement d'appel vise à alerter le gouvernement sur les limites du dispositif « 1 jeune 1 mentor » pour accompagner les jeunes issus de milieux populaires.

Depuis septembre 2019, le Collectif Mentorat regroupe les principales associations de mentorat tournées vers la jeunesse. Le dispositif « 1 jeune 1 mentor » permet à des jeunes de tous horizons de

---

solliciter l'aide d'un mentor plus expérimenté, étudiant ou salarié. Si nous saluons l'idée du dispositif qui vise à permettre aux jeunes un meilleur accès à l'information et à un certain réseau, nous sommes toutefois sceptiques sur son efficacité réelle et ce, pour trois raisons : objectifs trop vagues, public cible mal identifié, et coût trop important.

Tout d'abord, nous nous interrogeons sur le public ciblé par ce dispositif qui nous apparaît trop large. Souhaite-on cibler l'autocensure persistante chez de nombreux lycéens et collégiens ? Le manque d'information des étudiants avant d'arriver sur le marché du travail ? Les compétences socio-comportementales des diplômés ? Les aspirations des élèves du primaire (1% des mentorés !) ? Cette multiplicité de cibles nous semble préjudiciable à la lisibilité du dispositif. Il semble que pour le moment, celui-ci soit surtout ciblé sur les étudiants puisque selon le rapport d'activité 2021, 41% des mentorés étaient en études supérieures. Or, tous les objectifs évoqués nécessitent des approches radicalement différentes.

Dans le premier cas, les mentors doivent avoir une connaissance fine des formations du supérieur, des orientations possibles au lycée ou après le baccalauréat, ce qui semble difficile à appréhender pour des actifs éloignés de ces préoccupations alors qu'ils représentent l'écrasante majorité des mentors (84%). S'il convient de donner de l'ambition aux plus jeunes par des paroles rassurantes, il est surtout nécessaire de les éclairer sur les démarches concrètes à suivre, faute de quoi les discours galvanisants sont voués à l'échec. A titre d'exemple, l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) indique que c'est parmi les étudiants accompagnés par un membre de la famille lors de l'inscription sur Parcoursup que la satisfaction quant au résultat obtenu est la plus élevée. Les inégalités de parcours se jouent aussi sur des détails stratégiques comme celui-ci qui sont difficiles à cerner pour des mentors avec un temps disponible limité pour saisir tous les enjeux.

Dans le second cas, les étudiants font face au même problème d'inégalité d'accès à l'information. Ils connaissent rarement tous les débouchés possibles des formations, et surtout, les multiples possibilités pour se réorienter en cas d'échec. Rappelons à cet égard que 71 % des enfants de cadres ou de professions intermédiaires obtiennent une licence, contre 52 % d'enfants d'ouvriers. A nouveau, il faut plus que des paroles pour permettre à ces étudiants de réussir, d'autant plus que ces inégalités sont le résultat d'un long processus qui remonte jusqu'au primaire (Yaël Brinbaum, Cédric Hugrée et Tristan Poullaouec, 2018). Le mentorat n'est donc tout au plus qu'une solution d'appoint qui doit se concentrer sur quelques aspects clés : passage d'entretiens, conseils de travail, constitution d'un réseau, car il est impossible de former les mentors à l'ensemble des cursus disponibles.

Par ailleurs, nous sommes sceptiques sur le public réellement impacté par ces mesures. Il n'y a aucune étude officielle à ce jour permettant de mesurer si les principaux bénéficiaires sont bien issus de milieux défavorisés ou de zones rurales. Or, il est essentiel cet aspect pour éviter un effet d'aubaine lié au manque de contrôle. Un indicateur : alors qu'un tiers des lycéens sont inscrits dans la voie professionnelle et qu'ils en majorité issus de milieux défavorisés (66 % ont des parents ouvriers et employés), ils semblent très peu présents dans les discours dans des associations et ils ne représentent que 7% des mentorés. Dans l'étude de l'OVE déjà mentionnée, les lycéens du professionnel sont pourtant les moins nombreux à avoir vu leur souhait d'orientation se réaliser et sont les plus insatisfaits de leur orientation. La contribution de Di Paola, Jellab, Moullet, Olympio et Verdier (Cnesco, 2016) montre aussi que, après trois ans de vie active pour les bacheliers professionnels, la différence des taux de chômage entre enfants de cadres et enfants d'ouvriers est de 6 points (17 % contre 23 %) avec un écart plus important pour les bacheliers tertiaires (16 %

contre 26 %). Pour les CAP-BEP, ces inégalités de rendement social des diplômés existent également et se sont accrues depuis la crise économique de 2008. Il est donc impératif de ne pas laisser croire que ces dispositifs seraient destinés implicitement aux étudiants déjà bien insérés dans leur cursus ou aux bacheliers généraux qui se destineraient aux grandes écoles. Les dispositifs d'égalité des chances doivent donc être ouverts à tous, et surtout dans les filières professionnelles et technologiques, grandes oubliées des politiques de jeunesse. Pour nous écologistes, émanciper la jeunesse, c'est accompagner toutes les ambitions vers tous les horizons.

Enfin, il est illusoire d'appeler à un « droit au mentorat » comme le fait le collectif en place. Il est impossible de penser que chaque jeune « en situation de vulnérabilité » (courrier adressé aux députés le 20/08/2022) pourrait disposer d'un mentor formé et efficace car cela aurait un coût conséquent pour les finances publiques. Le coût du suivi d'un seul élève, au regard de l'enveloppe de 27 millions d'euros pour 100 000 élèves est de 270€ en moyenne, ce qui est un coût élevé par rapport à d'autres dispositifs d'accompagnement. Le budget alloué au mentorat représente plus la moitié du budget alloué aux associations d'éducation populaire. Or, comme le rappelle un rapport du Sénat, « le développement du mentorat ne saurait s'effectuer au détriment d'autres formes plus traditionnelles d'accompagnement des jeunes, comme celles mises en œuvres par les associations d'éducation populaire » (n°848, 2021).

Par conséquent, le groupe écologiste appelle donc le gouvernement et toutes les parties prenantes à surveiller étroitement le mentorat pour mieux le cibler sur un public précis et pour éviter les dérives budgétaires du dispositif. Nous souhaitons que des études d'impact soient menées annuellement par l'INJEP, comme pour le SNU, et que le législateur puisse évaluer l'efficacité réelle de ces dispositifs coûteux. A terme, nous pensons que l'ambition pour la jeunesse ne doit pas se limiter à des dispositifs d'accompagnement individuel mais qu'elle doit faire une large part aux associations d'éducation populaire. Comme le montrent largement les études sur le sujet, nous pensons qu'il serait plus efficace de financer des interventions massives dès le primaire pour déjouer les stéréotypes dès le plus jeune âge et d'instaurer un véritable service public de l'orientation pour accompagner les jeunes tout au long de leur scolarité.

Dès lors, le présent amendement procède :

-D'une part : à la création d'un programme « Service public d'orientation pour la jeunesse » à hauteur de 10 000 000 d'euros.

- d'autre part, à une baisse d'un même montant de l'action 02 « Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire » du programme 163 « jeunesse et vie associative ». Nous souhaitons bien évidemment cibler la part dédiée au mentorat de 27 000 000 d'euros.